

Bien que les statistiques de la mortalité de guerre éprouvée par les compagnies d'assurance-vie en activité au Canada ne soient pas encore complètement réunies, les chiffres suivants sont probablement assez exacts; ils indiquent les réclamations de guerre sur des polices canadiennes durant la période 1939-1945 inclusivement:—

Année	Paiement du plein montant assuré		Paiement d'un bénéfice limité seulement		Réclamations totales	
	Polices	Valeur nominale	Polices	Valeur nominale	Polices	Valeur nominale
	nomb.	\$	nomb.	\$	nomb.	\$
1939.....	50	100,000	néant	—	50	100,000
1940.....	310	600,000	60	100,000	370	700,000
1941.....	920	1,600,000	200	500,000	1,120	2,100,000
1942.....	2,630	3,500,000	750	1,700,000	3,380	5,200,000
1943.....	3,900	4,300,000	1,570	3,100,000	5,470	7,400,000
1944.....	7,770	7,900,000	4,740	8,200,000	12,510	16,100,000
1945.....	6,960	7,000,000	4,460	8,200,000	11,420	15,200,000
TOTAUX.....	22,540	25,000,000	11,780	21,800,000	34,320	46,800,000
Déduction en raison de la clause de bénéfice limité..... ¹	—	—	—	20,300,000	—	20,300,000
GRANDS TOTAUX	—	25,000,000	—	1,500,000	—	26,500,000

Les statistiques supplémentaires suivantes, relatives aux deux Grandes Guerres et obtenues de sources tenues pour exactes, sont intéressantes:—

Détail	Première Grande Guerre	Seconde Grande Guerre
Durée.....	4 ans, 3 mois	5 ans, 11 mois
Nombre de Canadiens enrôlés.....	620,000	1,003,000
Nombre de Canadiens envoyés outre-mer.....	418,000	555,000
Coût pour le Canada.....	\$1,700,000,000	\$20,256,000,000 ¹
Réclamations canadiennes payées par les compagnies d'assurance au Canada.....	\$20,500,000	\$26,500,000

¹ Du 10 septembre 1939 au 31 mars 1947.

Assurance contre le feu et contre les accidents

Assurance-feu.—La présente revue de l'assurance contre l'incendie et contre les accidents au Canada continue celle de l'*Annuaire* de 1942, qui en faisait l'historique jusqu'à 1940 inclusivement. Le présent article étudie les données jusqu'à la fin de 1945, de sorte que l'historique de la décennie qui a vu la fin de la dépression et toute la seconde Grande Guerre sera complet.

D'après l'expérience des compagnies d'assurance-feu, il a toujours existé un rapport entre l'assurance-feu et l'activité ou l'inactivité du commerce en général. Les compagnies sont d'avis qu'une période de dépression est une période de fortes pertes dues à l'incendie et vice versa; il existe des statistiques ainsi que d'autres preuves à l'appui de ce point de vue. Si le risque moral signifie une inclination à l'incendie volontaire, il est évident que toute personne ainsi encline, le sera davantage lorsque le commerce qu'elle exploite dans un édifice assuré lui occasionne des pertes plutôt que de lui rapporter un profit normal. Cependant, même si le terme ne comporte aucune intention criminelle, mais simplement un relâchement involontaire des mesures ordinaires de précaution, une période d'inactivité ou d'affaires peu profitables crée naturellement un risque moral qui peut entraîner de fortes pertes dues à l'incendie.